

Délégation départementale des Hauts-de-Seine

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR PATRICK DEVEDJIAN, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

N/R: 09/

09/146 MASA/NC

Nanterre, le 13 novembre 2009

Monsieur le Président,

Suite à vos communiqués sur le site internet du Conseil Général notamment, nous avons compris que le PAM 92, système de transport adapté pour les personnes en situation de handicap, devait se mettre en place avant la fin 2009.

Cette annonce a suscité une très grande attente de la part de l'ensemble des personnes en situation de handicap du département, qu'elles soient adhérentes ou non de l'APF.

Nous nous interrogeons sur les raisons du retard pris par les Hauts-de-Seine par rapport aux autres départements dans ce domaine. Rappelons que le PAM 75 s'est créé dès novembre 2003, puis les autres départements ont suivi (Val-de-Marne, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Essonne).

Le Conseil du STIF a voté la délégation de sa compétence transport spécialisé de personnes handicapées aux départements de l'Essonne et des Hauts-de-Seine en même temps, à savoir le 12 décembre 2007, or le PAM 91 est déjà en service et ce depuis octobre 2008.

Les personnes en situation de handicap ont un réel besoin de mobilité pour être pleinement actrices et citoyennes au sein du département. L'impatience se fait donc de plus en plus forte du fait des multiples reports.

Nous souhaiterions donc savoir si le Conseil Général peut s'engager par écrit sur une date de mise en place effective du PAM 92.

Dans l'attente d'une réponse concrète de votre part dans les plus brefs délais, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL APF 92, Son représentant, MOKRANE AIT SI ALI

APE 853 K SIRET : 775 688 732 04667

1 bis, av. du Général Galliéni - 92000 Nanterre - Tél. 01 41 91 74 00 - Fax 01 41 91 74 01 E-mail : apf92dd@wanadoo.fr - www.apf.asso.fr